



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Bas-Rhin

Commune : STRASBOURG

Autres communes :

R500

Appellation : Pavillon animalier

Monument(s)

Appellation : Pavillon animalier

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 20/03/1989

Étendue de la protection : Façades et toitures du pavillon animalier (cad. 10 53)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.